



**cdes**  
Centre de Droit de l'Environnement  
Strasbourg



**Master 2 Droit de l'environnement,  
des territoires et des risques**  
**Professionnel et recherche**

**Domaine :**

Droit et études européennes

**Mention :**

Droit privé et droit public

**cdes**  
Centre de Droit de l'Environnement  
Strasbourg

## Présentation

### Historique

L'ancêtre du Master 2, le D.E.S.S Droit de l'environnement, a été créé par le professeur Michel PRIEUR en 1975. Il a été le premier diplôme spécialisé en France pour les juristes en environnement. Il s'est toujours voulu généraliste dans le sens où il traite de la protection de la nature comme des pollutions industrielles. Depuis le contrat quadriennal 2009-2012, le Master 2 « Droit de l'environnement, des territoires et des risques » présente comme atout supplémentaire d'accueillir des étudiants ayant la volonté de s'orienter vers la recherche dès le début, tout en assurant un enseignement très pratique.

### Objectifs de la formation

Cette formation a comme finalité de former des personnes, ayant de solides acquis dans les matières juridiques, aux spécificités et à la transversalité du droit de l'environnement. Elle permet donc à l'étudiant d'obtenir un diplôme de juriste généraliste en droit de l'environnement accompagné d'une sensibilisation aux sciences de l'environnement par différentes unités d'enseignements scientifiques. Dans la perspective d'un approfondissement de leurs connaissances en environnement, les étudiants ont intérêt à s'inscrire au Diplôme Universitaire des Pollutions et Nuisance (V. maquette) s'ils ne l'ont pas suivi en M1.

A visée professionnelle grâce aux stages et à la rencontre de praticiens, cette formation permet aussi une initiation à la recherche par la rédaction d'un mémoire avec soutenance et d'un rapport sur un projet interdisciplinaire collectif, une unité d'enseignement co-dirigé par trois enseignants chercheurs d'horizons différents (biologie, géographie, droit).

### Conditions d'accès

Cette formation peut être suivie en formation initiale ou continue. Néanmoins l'assiduité aux cours de septembre à décembre est obligatoire.

**En M1** : Etre titulaire d'une licence en droit, ou admission sur dossier en fonction de la formation juridique donnée pour les étudiants titulaires d'une licence type AES, IEP.

Il est demandé aux étudiants en M1 de consolider leurs **compétences juridiques générales** (droit privé, droit public, ou droit communautaire et international) et de suivre des **enseignements plus spécifiques** pour se profiler en vue de l'entrée de M2 : droit de l'urbanisme, droit de l'environnement, droit de la santé. Il est aussi fortement conseillé de suivre le **Diplôme Universitaire des Pollutions et Nuisances** qui développe un enseignement pluridisciplinaire en environnement depuis 1971.

**En M2** : Sélection sur dossier et entretien. Possibilité d'admettre, en équivalence et sous réserve de vérification des acquis juridiques fondamentaux (dossier, entretien), des étudiants non issus de la première année du Master Droit et Etudes Européennes de Strasbourg (Master 1 juridique d'une autre université française ou étrangère, voire Master 1 AES, Sciences Politiques,...)

Les candidatures se font ligne à partir de la mi-avril de chaque année sur le site internet de l'université : <http://www.unistra.fr/>

## Compétences et perspectives

### Savoir-faire et Compétences acquis

Les étudiants sélectionnés possèdent les règles du contentieux de l'environnement et doivent maîtriser les réglementations applicables, ainsi que les modalités de leur exécution et de leur contrôle. Ils ont appris à faire des recherches et à gérer un projet qu'ils présentent à un jury après en avoir rédigé un rapport. Ils ont un aperçu du monde du travail grâce à un stage de trois ou six mois.

Cette formation permettra :

- de maîtriser les règles normatives en matière de droit de l'environnement ;
- d'appréhender l'environnement de manière transversale et pluridisciplinaire ;
- de savoir élaborer et présenter un travail de recherche sur une problématique ayant trait à la science juridique

### Perspective d'insertion professionnelle

- Secteur public (local, régional, européen, international : chargé de missions, administrateur, attaché territorial, rédacteur)
- Professions juridiques (avocats, juristes conseils)
- Secteur socio-économique (ONG, associations, bureaux d'études, entreprises industrielles et commerciales polluantes, installations classées...)

### Poursuites d'études

- La poursuite de travaux de recherche est possible par des études de doctorat.

## Informations utiles

**Responsable de la formation** Marie-Pierre Camproux-Duffrène, MCF, HDR

**Contact :** Céline Lobleau, [celine.lobleau@unistra.fr](mailto:celine.lobleau@unistra.fr)

Bureau des Masters 2  
Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion  
1, Place d'Athènes  
BP 66  
67045 STRASBOURG Cedex  
Tel : (0) 3 88 41 43 89 E-mail : [master2@unistra.fr](mailto:master2@unistra.fr)

### Sites utiles à visiter :

Site du CDES : <http://www-cenv.u-strasbg.fr/>  
Site de la SFDE : <http://www-sfde.u-strasbg.fr/>

### Partenariats du CDES

Partenariats internes : Centre d'Etudes Internationales et Européennes (CEIE), Centre d'Ecologie Végétale et d'Hydrologie (CEVH), Ecole Nationale Du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), IUT de chimie, Laboratoire Images, villes et environnement (LIVE)

Partenariats externes : Alsace Nature, Centre Européen de Recherche sur le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes (CERDACC, Université de haute Alsace), CCI de Strasbourg, SPPPI, DRIRE, PEREN, ADEME,...

## Contenu de la formation

### SEMESTRE 3 (30 crédits)

<p>UE 1 Enseignements juridiques (27 ECTS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Grands principes de droit de l'environnement</b> Droit international et droit communautaire protecteurs de l'environnement, Droits administratif, civil et pénal de l'environnement</li> <li>- <b>Droit des pollutions de l'eau</b> Droit pénal et international de l'eau, droit international public et privé de l'eau, la Directive Cadre Eau, la loi sur l'eau...</li> <li>- <b>Droit des pollutions des sols</b> (droits administratif, civil, pénal, communautaire, international) Droit des déchets, droit des installations classées...</li> <li>- <b>Droit de la biodiversité</b> Protection de la faune et de la flore (droits interne, européen, international), droit rural et forestier, droit de la chasse,...</li> <li>- <b>Droit de l'aménagement des territoires</b> Droit de l'urbanisme, droit de l'aménagement du territoire, ...</li> <li>- <b>Droit des risques sanitaires</b> Droit communautaire des risques sanitaires, droit des risques technologiques, droit des nuisances, droit social de l'environnement et de la santé,...</li> <li>- <b>Droit du contentieux</b> Contentieux administratif, contentieux communautaire, procédures civile et pénale,...</li> </ul>
<p>UE 2 Projet interdisciplinaire (3 ECTS)</p>	<p><b>Projet Interdisciplinaire collectif</b> <i>Le comité de pilotage de cette UE est composé d'un biologiste, d'une géographe et d'une juriste. Des groupes pluridisciplinaires sont formés comprenant des étudiants du M2 ISIE (sciences de la terre, ingénieur Eau) du M2 « Droit de l'environnement, des territoires et des risques », du M2 « Plantes et environnement » (sciences de la vie) Un exposé oral et un rapport écrit finalisent le projet.</i></p>

### SEMESTRE 4 (30 crédits)

<p>UE 3 Enseignements d'autres sciences (6 ECTS)</p>	<p>L'étudiant choisit deux UE parmi les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UE 3.1 Environnement rural et pesticides</li> <li>- UE 3.2 Pollutions air et eau</li> <li>- UE 3.3 Territoires et aménagement</li> <li>- UE 3.4 Risques sanitaires et écologiques</li> </ul> <p><i>Il est conseillé aux étudiants n'ayant pas le Diplôme Universitaire « Pollutions et Nuisances » d'opter pour les UE « Environnement rural » et « Pollutions air et eau ».</i> <i>Les étudiants ayant obtenu le DUPN antérieurement doivent opter pour des UE scientifiques libres sous réserve de l'accord du responsable de formation (exemples : environnement et santé, introduction aux sciences du risque...). Ils peuvent aussi être dispensés sur autorisation du responsable de formation.</i></p>
<p>UE 4 Stage (24 ECTS)</p>	<p>Trois options sont possibles, laissées au choix de l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Option 1 : un stage de trois mois et un mémoire</li> <li>Option 2 : un stage de 6 mois et un rapport de stage</li> <li>Option 3 : un stage de 6 mois et un mémoire</li> </ul> <p><i>Cette UE intègre des heures de méthodologie et d'ouverture professionnelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie et préparation au mémoire et rapport de stage</li> <li>- Préparation au stage</li> <li>- Préparation du projet professionnel, rédaction de CV,...</li> <li>- Rencontre avec des professionnels et visites (avocat, juristes, Conseil de l'Europe...)</li> </ul>

Une « passerelle » est prévue pour permettre à certains étudiants, à l'issue du M2 « Droit de l'environnement, des territoires et des risques » de compléter leur formation par un second M2 en AES « Gestion et droit des énergies et du développement durable », avec mise en place d'un stage commun.